

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE Rue Albert 1^{er},16</p>

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 MAI 2013.

Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre -Président ;
Mme et MM. ~~M. VAN EYCK-GEORGIEN~~, J-M ROUFFART, J-F. WANTEN, L. FOSSOUL,
Echevins ;
Mme A. SACRE, Présidente du CPAS et Conseillère communale ;
Mmes et MM. P. BRICTEUX, F. FOSSOUL, L. ALFIERI, ~~Y. FASTRE~~, B. SCHUTZ, ~~M-E.~~
~~HAIDON~~, P. LEMESTRE, R. LEJEUNE, O. SALMON, T. BELTRAN-MEJIDO,
Conseillers ;

Mme Catherine DAEMS, Secrétaire Communale.

Excusés : Mmes VAN EYCK et HAIDON, M. FASTRE.

Séance publique

La séance est ouverte à 20h00.

1. Journée Environnement Propreté – Débriefing par le Conseil Communal des Enfants.

Trois conseillers du CCE présentent le bilan de la Journée Environnement Propreté (JEP) qui s'est déroulée le 27 avril 2013. Les enfants ont eu l'occasion de participer à des ateliers et ont effectué un stage en vue de pouvoir réaliser un micro-trottoirs. Ils ont aussi distribué des affiches annonçant la JEP dans les commerces.

Quelques photos ainsi que la vidéo réalisée par les enfants sont projetées sur grand écran.

Pour cette journée, 13 ouvriers du Service des Travaux ont été mobilisés et 119 personnes ont participé. Plusieurs rues ont été traitées, 61 sacs blancs, 40 sacs PMC, 6 fûts de couleur et 15 pneus ont été récoltés.

Monsieur SEBA, employé communal en charge de la problématique de la propreté, cite quelques bémols : peu de conseillers communaux, absence du personnel communal, peu de public.

Monsieur FOSSOUL tient à remercier les enfants ainsi que tous les participants à cette journée et donne d'ores et déjà rendez-vous l'an prochain.

2. Mise à l'honneur de Madame Annie DAINEFFE pour son investissement dans l'opération Télévie.

Monsieur WANTEN déclare que Madame DAINEFFE se dépense sans compter pour le Télévie en organisant des soupers, des ventes de produits à l'entrée des magasins depuis de nombreuses années. Cette année, Madame DAINEFFE et ses partenaires ont pu remettre un chèque de plus de 11.000 EUR au Télévie.

Le Conseil communal félicite Madame DAINEFFE et un bouquet lui est offert.

3. Aéroport de Bierset. Informations.

Monsieur le Bourgmestre déclare qu'une trentaine de maisons sont concernées par une démolition à Sur-Les-Bois. Il signale que le Service Urbanisme et lui-même ont eu l'occasion d'examiner ces habitations et qu'ils attendent encore quelques précisions de la SOWAER pour quelques maisons qui, leur semble-t-il, mériteraient d'être sauvegardées. Il ajoute que la SOWAER souhaite une collaboration avec la commune afin de mener une réflexion quant à la réhabilitation des endroits où les démolitions auront lieu (p. ex. à proximité de la maison de repos, des anciens établissements PEDOUX, ...). Des pistes de collaboration avec l'AES vont aussi être explorées.

Monsieur SALMON estime que c'est très bien pour les habitants de Sur-Les-Bois.

4. Piscine communale. Informations.

Le tableau financier relatif aux travaux à la piscine annexé au procès-verbal est projeté sur grand écran et est commenté par Monsieur le Bourgmestre.

Il explique que l'on observe déjà des coûts importants relatifs à la phase 1 des travaux et indique que le collège souhaite affecter le solde des travaux (131.449,48 €) de la phase 1 à la construction du local technique. Il fait remarquer qu'il faut aussi tenir compte des honoraires de l'auteur de projet.

En ce qui concerne la phase 2 (rénovation des bétons), Monsieur le Bourgmestre déclare qu'on a eu une agréable surprise tant au niveau de l'adjudication que de la réalisation des travaux, ce qui a permis de dégager un solde positif (157.538,60 €).

Monsieur le Bourgmestre indique que la question qui se pose est de savoir ce que l'on peut encore effectuer raisonnablement comme travaux, en tout cas, dans l'immédiat. Il signale que le collège a examiné la situation avec l'auteur de projet et qu'il en ressort que la priorité doit être donnée à la filtration qui ne correspond plus aux normes actuellement imposées par la Région wallonne et qui de plus a un âge certain. Il ajoute qu'il faudra aussi procéder à l'aménagement des rives des bassins.

Monsieur le Bourgmestre déclare que le collège défend la position suivante : se borner à réaliser la filtration, procéder à la réfection des carrelages, aménager les rives des bassins et postposer la réfection des bassins telle que prévue dans la phase 3. Il ajoute que le marché relatif à la filtration va être lancé à brève échéance mais qu'il ne faut pas espérer entamer les travaux avant fin 2013, début 2014. Il annonce que le collège envisage la possibilité de rouvrir la piscine entre-temps et qu'un contact a été pris avec la société PROMINENT afin d'examiner si c'est envisageable au niveau notamment de la filtration des eaux.

Monsieur le Bourgmestre espère que le conseil communal a bien cerné la problématique budgétaire qu'il vient d'exposer.

Monsieur LEMESTRE déclare qu'il est question de la suppression du chlore dans les piscines et demande ce qui est prévu.

Monsieur le Bourgmestre répond que le système proposé par l'auteur de projet en techniques spéciales prévoit toujours l'utilisation du chlore.

Monsieur LEJEUNE demande si le système « MYRTHA » (recouvrement du bassin en inox) envisagé pour la réfection des bassins sera compatible avec le nouveau système de filtration et les débordements mis en place au niveau des rives.

Monsieur le Bourgmestre répond affirmativement.

Monsieur le Bourgmestre rappelle la volonté du collège de mettre sur pied un comité des utilisateurs de la piscine, lequel sera mis au courant de l'évolution de la situation et déclare qu'il faut plus que jamais veiller aux finances communales.

5. Procès-verbal de la séance publique du 25 avril 2013 – Adoption.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance publique du conseil communal du 25 avril 2013.

6. SWDE. Conseil d'exploitation de la succursale Meuse aval. Désignation d'un représentant pour la législature 2013-2018. Révision de la délibération du 27/02/2013.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Revu sa délibération du 27/02/2013 désignant Monsieur Jean-Michel ROUFFART en qualité de représentant communal au conseil d'exploitation de la succursale Meuse aval de la SWDE pour la législature 2013-2018 ;

Considérant que Monsieur ROUFFART a fait une déclaration individuelle d'apparement au MR ;

Considérant que par courrier du 25/04/2013, le Comité de direction de la SWDE, a communiqué la composition politique du conseil d'exploitation de la succursale dont la commune fait partie : 13 PS, 8 MR, 7 CDH, 3 ECOLO ;

Considérant qu'afin d'assurer une représentation équilibrée des mandats à pourvoir au sein des conseils d'exploitation, la SWDE a réalisé une concertation avec les différentes formations politiques démocratiques ;

Considérant qu'il découle de cette concertation que le délégué de la commune de Saint-Georges S/M doit représenter le CDH ;

Considérant qu'il convient de désigner un membre du conseil communal ayant établi une déclaration d'apparement au CDH en remplacement de Monsieur ROUFFART, lequel est apparementé au MR ;

Vu la candidature de Monsieur Jean-François WANTEN, conseiller communal membre du groupe ENSEMBLE,

Considérant que Monsieur WANTEN a fait une déclaration individuelle d'apparement au CDH ;

A l'unanimité moins une abstention de Monsieur BRICTEUX ;

DESIGNE Monsieur Jean-François WANTEN, conseiller communal apparenté au CDH en qualité de représentant de la commune au conseil d'exploitation de la succursale Meuse aval de la SWDE pour la législature 2013-2018.

7. AIDE et Agence Locale pour l'Emploi. Désignation d'un représentant communal pour la législature 2013-2018 en remplacement de Madame Laure SERET.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu le décès inopiné de Madame Laure SERET, conseillère communale membre du groupe ENSEMBLE ;

Attendu qu'en séance du 27/02/2013, Madame SERET avait été désignée en qualité de représentante communale au sein de l'intercommunale AIDE et de l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi pour la législature 2013-2018 ;

Considérant qu'il convient de pourvoir à son remplacement ;

Vu la candidature de Mademoiselle Ludivine ALFIERI en qualité de représentante communale à l'AIDE ;

Vu la volonté du groupe ENSEMBLE de postposer la désignation du représentant communal à l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi ;

A l'unanimité :

DESIGNE Mademoiselle Ludivine ALFIERI en qualité de représentante communale à l'assemblée générale de l'AIDE pour la législature 2013-2018, ce, en remplacement de Madame Laure SERET.

La désignation du représentant communal à l'ASBL Agence pour l'Emploi est quant à elle postposée.

8. ECETIA INTERCOMMUNALE – ECETIA FINANCES – SPI – Agence Locale pour l'Emploi. Désignation d'un représentant communal pour la législature 2013-2018 en remplacement de Madame Anne DESSERS.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu la démission de Madame Anne DESSERS, en qualité de conseillère communale membre du parti ECOLO ;

Attendu qu'en séance du 27/02/2013, Madame DESSERS avait été désignée en qualité de représentante communale au sein des intercommunales ECETIA INTERCOMMUNALE, ECETIA FINANCES, de la SPI et de l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi pour la législature 2013-2018 ;

Considérant qu'il convient de pourvoir à son remplacement ;

Vu le courrier de la Locale ECOLO de Saint-Georges signalant que les mandats exercés par Madame DESSERS en qualité de conseillère communale sont attribués à Monsieur Thierry BELTRAN-MEJIDO, conseiller communal ECOLO ;

A l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Thierry BELTRAN MEJIDO, conseiller communal ECOLO, en qualité de représentant communal aux assemblées générales d'ECETIA INTERCOMMUNALE, ECETIA FINANCES, de la SPI et à l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi pour la législature 2013-2018, ce, en remplacement de Madame Anne DESSERS.

9. MCL. Désignation de 5 représentants aux assemblées générales et d'un administrateur pour la législature 2013-2018. Révision de la délibération du 27/02/2013.

Monsieur le Bourgmestre tient à signaler qu'il a voulu ouvrir la désignation des représentants aux deux groupes de la minorité, ce qui n'aurait pas été le cas si l'on avait appliqué strictement la clé d'Hondt.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Revu sa délibération du 27/02/2013 désignant Madame Marinette VAN EYCK-GEORGIEN comme porteur unique des parts sociales dévolues à la commune pour siéger aux assemblées générales de MCL et proposant sa candidature à un poste d'administrateur ;

Attendu que les statuts de MCL prévoient la désignation de cinq représentants par commune pour siéger aux assemblées générales ;

Considérant par ailleurs que le Code Wallon du Logement stipule que les administrateurs ne peuvent avoir atteint l'âge de 67 ans ;

Considérant que Madame VAN EYCK-GEORGIEN, née le 14/05/1946, a atteint l'âge de 67 ans et qu'elle ne peut dès lors plus siéger en qualité d'administratrice, qu'il convient dès lors de pourvoir à son remplacement à ce poste ;

Vu les candidatures de Mesdames VAN EYCK-GEORGIEN, SACRE et Monsieur DEJON, conseillers communaux membres du groupe ENSEMBLE, pour siéger aux assemblées générales ;

Vu la candidature de Madame HAIDON, conseillère communale membre du groupe CIT+PS, pour siéger aux assemblées générales ;

Vu la candidature de Monsieur BELTRAN MEJIDO, conseiller communal membre du groupe ECOLO, pour siéger aux assemblées générales ;

Vu la candidature de Madame SACRE, conseillère communale, au poste d'administrateur ;

A l'unanimité :

DESIGNE Marinette VAN EYCK-GEORGIEN, Annick SACRE, Francis DEJON, Marie-Eve HAIDON et Thierry BELTRAN MEJIDO en qualité de représentants de la commune de Saint-Georges S/M pour siéger aux assemblées générales de MCL et **propose** la candidature d'Annick SACRE à un poste d'administratrice.

10. MCL. Projet de modification des statuts. Adoption.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'affiliation de la commune à Meuse Condroz Logement ;

Considérant que MCL procédera le 27/06/2013 à une assemblée générale extraordinaire visant à réviser ses statuts ;

Vu le projet de modification des statuts

A l'unanimité :

ADOpte le projet de modification des statuts de MCL.

11. IILE. Assemblée générale ordinaire du 17/06/2013. Ordre du jour. Adoption.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'affiliation de la Commune à l'intercommunale IILE,

Vu la convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'IILE du 17/06/2013,

Vu l'ordre du jour de cette assemblée,

A l'unanimité :

APPROUVE les points :

- Démissions d'Administrateurs ;
- Nominations d'Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat de Réviseur ;
- Nomination des Membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes ;
- Fixation du montant des émoluments, des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, Contrôleurs aux comptes et Membres du Comité de Gestion ;
- Fixation du contenu minimal du règlement d'ordre intérieur de chaque organe de gestion ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration ;

- Approbation du rapport du Collège des Commissaires ;
- Approbation du rapport du Réviseur (figurant dans le rapport annuel 2012) ;
- Approbation des bilan, compte de résultats et annexes au rapport annuel du 31/12/2012 ;
- Approbation du montant à reconstituer par les communes ;
- Décharge à donner aux Administrateurs, Commissaires et Réviseur.

qui figurent à l'ordre du jour de l'assemblée générale **ordinaire** du 17/06/2013.

Les délégués sont investis d'un mandat de vote.

**12. Projet d'urbanisation D'outremont de Wégimont et de Warfusée rue Noiset.
Cession gratuite d'emprise à la commune et intégration dans le domaine public.
Rétrocession par la commune d'une partie non cadastrée.**

Monsieur LEJEUNE demande où se situe exactement ce projet d'urbanisation.

Monsieur le Bourgmestre indique qu'il est situé rue Noiset, à la limite de la commune de Flémalle.

Le Conseil Communal, réuni en séance publique ;

Vu les dispositions de l'article L1122-30 du CDLD ;

Vu le projet d'urbanisation d'Oultremont de Wégimont et de Warfusée, situé rue Noiset, cadastré section B, n° 330H en vue de la création de 09 lots ;

Considérant qu'il y a lieu que le demandeur cède gratuitement une emprise d'une contenance de 1 are et 10 centiares à la Commune de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, emprise partie de la parcelle 330H, figurant en jaune sur le plan annexé à la présente délibération ;

Considérant que cette cession gratuite d'emprise est réalisée en tant que charge d'urbanisme et que l'emprise dont question doit être incorporée dans le domaine public communal ;

Considérant que la Commune doit rétrocéder au demandeur du permis une partie de terrain non cadastrée d'une contenance de 24 centiares figurant en mauve sur le plan, ce, dans un souci de cohérence du projet ;

Considérant que cette partie à rétrocéder doit faire l'objet d'une désaffectation du domaine public ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 :

d'acquérir de gré à gré, pour cause d'utilité publique, à titre gratuit l'emprise de 1 are et 10 centiares, partie de la parcelle 330H, qui figure sous teinte jaune au plan annexé à la présente délibération en vue de son incorporation dans le domaine public communal.

Article 2 :

De désaffecter du domaine public la zone d'une contenance de 24 centiares qui figure sous teinte mauve au plan annexé à la présente délibération et de la rétrocéder à titre gratuit au demandeur du projet d'urbanisation.

Article 3 :

L'acte d'échange sera réalisé par le notaire désigné par le demandeur, et cela, sans frais pour la commune; étant entendu que l'acquisition de l'emprise se réalise pour cause d'utilité publique au sens de l'article 161 2° du code des droits d'enregistrement.

Les frais notariaux relatifs à cet acte seront supportés par le demandeur du projet d'urbanisation.

13. Entretien des sentiers – Fauchage tardif – Entretien des trottoirs. Informations.

a) Fauchage tardif :

Monsieur ROUFFART signale avoir parcouru la commune afin d'établir une cartographie de celle-ci et sélectionner les endroits (talus) où le fauchage tardif peut être pratiqué. Des photos de différents endroits retenus sont projetées sur grand écran : Thier Riga, rue Noiset, entrée de la rue Tincelle, rue Emile Delcour, rue du Centre en direction de Grâce-Hollogne, rue du Vicinal et au niveau de la N614. Pour ce qui est de la N614, Monsieur ROUFFART a eu des informations selon lesquelles le SPW aurait déjà conclu une convention « fauchage tardif » mais qu'il n'aurait jamais placé les panneaux. Enfin, il annonce qu'il rencontrera Monsieur NAVEAUX de la Région wallonne le 06 juin prochain dans le cadre de la convention « fauchage tardif ».

Monsieur FOSSOUL déclare qu'on lui avait suggéré de semer certaines fleurs sur des talus mais que les semences coûtent cher et qu'en outre il faut préparer les talus avant de semer.

b) Désherbage :

Monsieur FOSSOUL indique qu'en matière de désherbage, deux réunions ont eu lieu avec des représentants d'ECOLO et de CIT+PS et qu'il a été convenu qu'en 2013 on ne pulvériserait plus les sentiers avec de l'herbicide. Il explique que dans un premier temps on va tondre les sentiers et pulvériser avec de l'anti-herbe les accotements et trottoirs en gravier, que les trottoirs en klinkers devront désormais être entretenus par les riverains et qu'en cas de défaut d'entretien, l'agent constatateur environnemental sera envoyé.

Monsieur ROUFFART déclare que l'on a commencé à nettoyer les sentiers mais qu'il faut savoir qu'il y a 20 km à entretenir et qu'en outre les conditions climatiques sont actuellement défavorables.

Monsieur LEJEUNE suggère d'aller consulter le site « sentiers.be » car il est persuadé qu'il est possible d'obtenir des subsides.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'on le fera.

Monsieur SALMON rappelle qu'ECOLO avait amené les points relatifs au fauchage tardif et aux sentiers et qu'il est heureux de pouvoir faire de l'opposition constructive.

Point inscrit par le groupe CIT+PS : Demande d'intervention – Placement d'un miroir pour raison de sécurité routière rue des Acacias 46 à 4470 Saint-Georges.

Monsieur LEMESTRE déclare qu'il parait que l'endroit est dangereux et demande ce que l'on pourrait faire.

Monsieur le Bourgmestre répond que le point sera soumis à l'examen de la police administrative.

Divers.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que madame HAIDON avait signalé lors du précédent conseil communal que des personnes avaient posé leur candidature à la CCATM et qu'elles n'apparaissaient pas dans les candidats. Il voudrait savoir si elle a obtenu de plus amples informations à ce sujet car du côté de l'administration communale, on n'a trouvé aucune trace de ces candidatures.

Monsieur LEJEUNE ne dispose pas d'informations à ce sujet.

Monsieur le Bourgmestre clôt la séance à 21h30.

La Secrétaire communale,

Catherine DAEMS.

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,

Francis DEJON.